

**COFIGEX**  
**Société par actions simplifiée au capital de 115 000 euros**  
**Siège social : 64 rue de la Boétie, 75008 PARIS**  
**314 682 303 RCS PARIS**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT**  
**DU 17 DECEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,  
Le dix-sept décembre,  
A l'issue des décisions prises par l'Associée Unique, ce jour,

Monsieur Samuel RONFLE, demeurant 3 bis Impasse des Courlis, 85340 L'Ile d'Olonne, agissant en qualité de Président de la société COFIGEX sus-désignée,

- (i) prend acte de la démission de Messieurs Frédéric DURAND et Laurent KRIER de leurs mandats de Directeur Général à compter de ce jour, par lettres lui ayant été remises ce jour en main propre contre décharge,
- (i) décide de dispenser Messieurs Frédéric DURAND et Laurent KRIER du délai de préavis de trois mois prévu à l'article 16 des statuts et les remercie pour les services rendus à la Société,
- (ii) décide de ne pas procéder à la nomination d'un nouveau Directeur Général pour l'assister dans ses fonctions de Président.

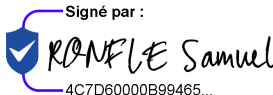
Le présent procès-verbal est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par le règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur, dit "règlement eIDAS".

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président.

**Acte sous signature électronique via le procédé DOCUSIGN, conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil.**

**Fait le 17 décembre 2025**

**Monsieur Samuel RONFLE**  
**Président**

Signé par :  
  
4C7D60000B99465...